



REGLEMENT DES CHALLENGES DEPARTEMENTAUX U11

Phases qualificatives les samedis 24 et 31 janvier et 7 février 2026
Journée de report prioritaires les 14 février (J1), 21 février (J2) et 28 février 2026 (J3)

Article 1 – Titre

Le District du Maine et Loire organise pour la catégorie U11, un challenge départemental pour chaque niveau de pratique, à l'issue d'une phase qualificative de 3 journées.

Des souvenirs commémoratifs (en principe des coupes / médailles) sont remis aux finalistes.

Article 2 – Engagement

Les engagements devront être réalisés via FOOTCLUBS puis par l'interface FOOT D'ANIMATION ET LOISIR (FAL) à la date fixée par les organisateurs, et qui sera rappelée chaque année par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés des droits d'engagement fixés par le Comité de Direction du District.

Le niveau d'engagement pour le challenge U11 retenu sera le niveau de troisième phase sur le Critérium U11 pour chacune des équipes engagées.

Article 3 – Composition des équipes

Chaque équipe peut aligner 12 joueurs (ou joueuses) U10, U11 (G et F) et U12 F titulaires d'une licence FFF.

- 3 U9 maximum par équipe (joueuses et joueurs nés en 2017) peuvent être inscrits sur la feuille de plateau.
- Les équipes seront composées des joueurs évoluant habituellement à ce niveau, la numérotation des équipes doit être respectée au regard de son niveau d'engagement en Critérium (vérifications seront faites lors des contrôles des feuilles de plateaux).
- Lors de ces 3 journées, d'une journée à l'autre, 2 joueurs maximum ayant joué au niveau supérieur la journée précédente peuvent jouer dans l'équipe inférieure (excepté lors d'une journée de report : en cas de report, les joueurs ayant joué dans l'équipe supérieure lors de cette même journée ne sont pas autorisés à jouer dans l'équipe inférieure)
- Qualification des joueurs au rassemblement départemental : équipe représentative composée de 8 joueurs ayant participé à au moins 2 journées qualificatives du niveau concerné.
- La présence des licences est obligatoire (Impressions avec photos via Foot clubs ou application Clubs Compagnon).

➤ **Une équipe qui ne respecte pas ces points de règlement ne pourra se qualifier pour le rassemblement départemental du Challenge ou sera automatiquement déclassée le Jour J.**

Article 4 – Modalité de l'épreuve

1- Phase de qualification :

Les équipes engagées sont réparties en poule de **12 à 16 équipes**.

Elles disputeront 3 journées, sans élimination, organisées par plateaux réunissant 3 ou 4 équipes, selon les niveaux de la troisième phase du critérium U11.

Chaque équipe participera à 2 ou 3 rencontres ainsi qu'à la jonglerie lors de chacune des 3 journées.

Chaque journée permettra d'acquérir un nombre de points.

⇒ **Après les 3 journées de qualification, un classement est établi par niveau ; selon les points acquis à l'issue des matchs et des défis jonglerie.**

2- Attribution des points pour les matches :

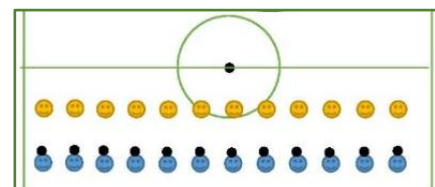
SOUS GROUPES DE 4 EQUIPES		SOUS GROUPES DE 3 EQUIPES		SOUS GROUPES DE 2 EQUIPES	
MATCH GAGNE	4	MATCH GAGNE	6	MATCH GAGNE	6
MATCH NUL	2	MATCH NUL	3	MATCH NUL	3
MATCH PERDU	1	MATCH PERDU	2	MATCH PERDU	2
EQUIPE ABSENTE	0	EQUIPE ABSENTE	0	EQUIPE ABSENTE	0

3- La jonglerie :

a) Organisation de la jonglerie :

Le club accueillant aura en charge les ballons et la feuille de score.

- ⇒ Tous les joueurs d'une équipe jonglent en même temps (prévoir un nombre suffisant de ballons).
- ⇒ Les joueurs des 2 équipes se défient par numéros : le numéro 1 de l'équipe « A » contre le numéro 1 de l'équipe « B ».



b) Le déroulement de la jonglerie :

Toutes les équipes participent à la séance de jonglerie statique.

Celle-ci sera organisée avant la première rencontre de chaque équipe.

Le cumul des scores des **8 joueurs ayant le meilleur total « pied droit + pied gauche + tête »** permet l'obtention de points.

DEROULEMENT 3 minutes / équipe		
Durée	Surface de contact	Rattrapage
1er coup de sifflet (départ de la jonglerie)		
2 minutes	Pied droit	Autorisé mais pas comptabilisé
	Annonce de la 1ère minute écoulée	
	Pied gauche	Autorisé mais pas comptabilisé
2ème coup de sifflet et/ou annonce : « Reste 1 minute ».		
1 minute	Tête	Autorisé mais pas comptabilisé
3ème coup de sifflet (fin du défi jonglerie)		
Report des résultats : les joueurs viennent annoncer le résultat de leur adversaire		

- Le départ du ballon se fait soit au sol, soit dans les mains.
- Tous les contacts sont autorisés (sauf la main et le bras), mais seuls les contacts du pied qui jongle sont comptabilisés.

NB : Si le ballon touche le sol, le jongleur recommence, et le compteur recommence à 0. Il n'y a pas de limite de nombre d'essais dans le temps imparti.

- Chaque joueur compte les touches de balle de son opposant et mémorise le score obtenu.
- Si le nombre de joueurs dans chaque équipe n'est pas égal, les joueurs qui restent seuls jonglent sous la surveillance du dirigeant adverse.

- L'objectif est d'atteindre le score maximal de jongles sans que le ballon ne retombe au sol, sur les 3 surfaces de contact travaillées, en fonction du niveau de pratique (voir ci-dessous).

c) Attribution des points pour la jonglerie :

BAREME					
Niveau	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
Espoir (40/40/30)	0 à 219	220 à 439	440 à 659	660 à 879	880 (max)
Départemental 1 (30/30/20)	0 à 219	220 à 359	360 à 499	500 à 639	640 (max)
Départemental 2 et 3 (20/20/10)	0 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 (max)

Les points seront attribués en fonction du nombre de jonglages comptabilisés par les **8 meilleurs résultats** : (cumul pieds et tête).

4- Lois du jeu

Utilisation du règlement officiel du Football à 8 du critérium U11 concernant les matches éducatifs (sauf sur la durée des matches, voir ci-dessous).

Les remplacements : ils se font « à la volée ». L'enfant qui entre attend, en dehors du terrain au niveau du but à 11, que celui qui sort lui tape dans la main pour pénétrer sur le terrain. Les remplacements se font sans prévenir l'arbitre, sans arrêter le jeu.

5- Déroulement de la journée

Les équipes ont été numérotées de A jusqu'à D dans les sous-groupes.
Les rencontres se dérouleront selon l'ordre établi ci-dessous.

6- Ordre des rencontres et horaires

SOUS GROUPES DE 4 EQUIPES			SOUS GROUPES DE 3 EQUIPES	
9h30	Accueil		9h30	Accueil
10h00	Jonglerie A-B et C-D		10h00	Jonglerie A-B-C
	Terrain A	Terrain B		Terrain A
10h30	A x B	C x D	10h30	A x B
10h55	A x C	B x D	11h00	A x C
11h20	A x D	B x C	11h30	B x C
11h45	Fin des rencontres		12h00	Fin des rencontres

- a) En cas d'absence d'une équipe dans un sous-groupe de 4, l'organisation devient celle d'un sous-groupe de 3.
b) En cas d'absence d'une équipe dans un sous-groupe de 3, les 2 équipes restantes réalisent 2 matchs de 2 x 12 minutes.

⇒ En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes, l'ordre des rencontres sera celui correspondant au nombre d'équipes présentes. Celles-ci seront renumérotées en respectant leur ordre initial.

Article 5 – Horaire, durée des rencontres et arbitrage

1- Les horaires

L'horaire officiel du début du premier match pour les U11 est fixé le samedi à 10 h 30 (début de jonglerie : 30 minutes avant le coup d'envoi)

Toutefois, selon les contraintes des clubs qui accueillent, il peut être sollicité une modification d'horaire sur un créneau accordé à la catégorie concernée (voir document sur site du fff49.fff.fr : Tableau-recap-Horaires-2025-2026.pdf).

La demande de modification d'horaire sera officialisée uniquement par l'organisateur, après que le club « accueil » est préalablement reçu l'accord des clubs adverses et formulé sa demande au district 49.

⇒ La demande officielle de modification d'horaire à l'organisateur devra s'effectuer uniquement par messagerie, à l'adresse mail suivante : fdmanimation@foot49.fff.fr

La demande officielle au district devra être effectuée au plus tard le lundi qui précède la rencontre avant 13h00 (J-5).
Toute demande de report de rencontre devra être clairement

2- La durée des matchs

PLATEAU DE 4 EQUIPES
3 matchs de 16 minutes (pas de mi-temps)
PLATEAU DE 3 EQUIPES
2 matchs de 2 x 12 minutes
PLATEAU DE 2 EQUIPES (en cas d'absence d'une ou de deux équipes)
2 matchs de 2 x 12 minutes (un score par match)

3- L'arbitrage

Un responsable de plateau (*autre qu'un éducateur ou dirigeant en charge de l'équipe qui participe aux matchs*) sera désigné par le club recevant.

Il devra veiller à la connaissance des règles du jeu et à la neutralité des arbitres (à minima des joueurs de la catégorie U15) pour chaque rencontre.

Les arbitres assistants sont des encadrants licenciés (dirigeants licenciés).

4- Le responsable de plateau

Pour toute réception et organisation d'une rencontre des catégories U11, le club recevant doit désigner un responsable de plateau.

Cette personne sera nommément reportée sur la feuille de plateau, au format papier (case délégué).

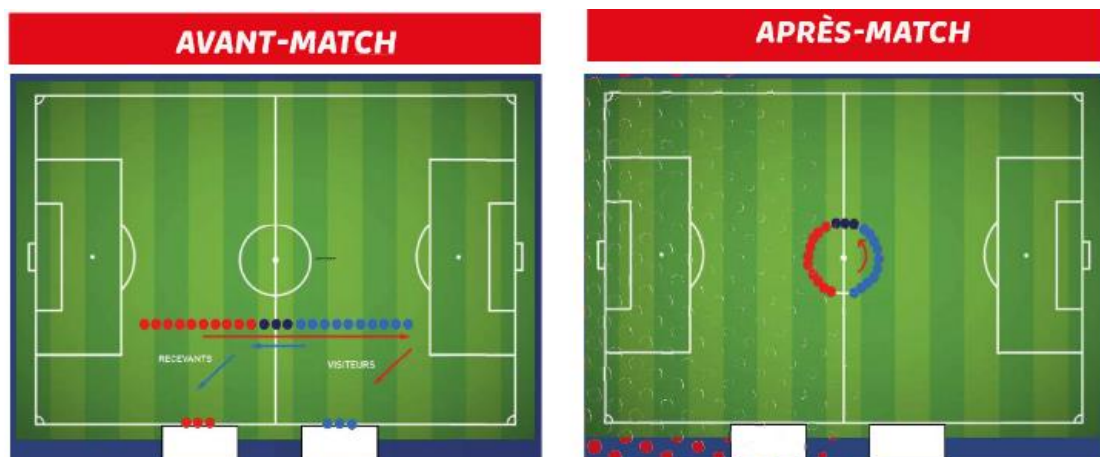
Pour rappel :

- Cette personne doit être licenciée (hors licence « volontaire »), majeure, et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- Le responsable de plateau ou délégué de match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur le plateau ou match (ex : arbitre, gestion d'une équipe), et ne peut occuper la même fonction sur un autre match ou autre plateau, tant que sa mission initiale n'est pas terminée.
- Il doit faire preuve d'impartialité et faire abstraction de son appartenance au club.
- Il est garant du bon déroulement du plateau / match, et assure la sécurité des acteurs.
- Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Article 6 – Le protocole du Fair-Play

Il y a **obligation de mettre en œuvre les protocoles d'avant et d'après match** sur les compétitions de jeunes afin de favoriser le respect, la convivialité et l'esprit sportif dès le coup d'envoi.

Et si, la fin des rencontres peut être synonyme de frustration, il apparaît hautement symbolique que les joueurs, arbitres, dirigeants et éducateurs soient en capacité de revenir au calme et de saluer leurs adversaires.



Article 7 – Retour des feuilles de plateau

1- Signature des feuilles de plateau

La feuille de plateau doit être intégralement remplie et signée par les différents responsables des rencontres dont l'arbitre, les éducateurs/dirigeants et le responsable de plateaux avec des observations si nécessaire.

2- Retour des documents au District

Le club recevant a la responsabilité de transmettre au District les documents liés au déroulé du plateau (feuilles challenge et feuilles de licences), **impérativement avant lundi minuit** suivant la manifestation.

Il convient de reporter **correctement et lisiblement** les noms, prénoms et numéros de licence sur les documents (feuilles challenge et feuilles de licences) ;

Transmission des documents : via le FAL (Partie ADMINISTRATIVE et SPORTIVE)

Nota : Le retour des feuilles de plateau dûment remplies et dans les délais impartis conditionne au bon déroulement de la phase qualificative de la compétition, journée après journée et à la diffusion des résultats.

Article 8 – Qualification pour les challenges départementaux U11

A l'issue de ces 3 journées, un classement par niveau sera établi après vérification des feuilles de plateau par la commission compétente afin d'identifier **les équipes ayant obtenu le plus de points sur l'ensemble des groupes du même niveau.**

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués :

- * une équipe 1 sera privilégiée par rapport à l'équipe 2 et une équipe 2 par rapport à une équipe 3, et ainsi de suite ...
- * l'équipe ayant un meilleur résultat à la jonglerie sera privilégiée (somme des 3 journées).

CHALLENGES DEPARTEMENTAUX			
Le samedi 6 juin 2026 (lieux à définir)			
Même Lieu de rassemblement		Départemental 2	Départemental 3
Niveau Espoir	Départemental 1		
A l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées :			
Les 8 meilleures équipes issues du classement de l'ensemble du groupe	Les 16 meilleures équipes issues du classement de l'ensemble du groupe	Les 24 équipes meilleures issues du classement de l'ensemble du groupe	Les 24 équipes meilleures issues du classement de l'ensemble du groupe

- ⇒ En cas de désistement d'une équipe qualifiée ou de disqualification d'une équipe, **c'est l'équipe suivante du groupe qui sera qualifiée pour le challenge.**
- ⇒ Une seule équipe par club et par niveau pourra participer au rassemblement départemental du challenge, **le samedi 6 juin 2026 (sauf si la deuxième équipe est 100% féminine).**
- Si plusieurs équipes d'un même club et du même niveau sont qualifiables, celle qui aura le meilleur rang sera qualifiée.

--- IMPORTANT ---

Si lors des journées de qualification pour les challenges départementaux U11, **un incident ou un fait de violence** (verbale ou physique) impliquant directement ou indirectement l'équipe (*comportement joueur, dirigeant, éducateur, parent, ...*) **est sanctionné** par la commission de discipline du district 49, **il sera alors prononcé la disqualification de l'équipe pour le rassemblement de fin de saison.**

Article 9 – Le programme éducatif fédéral

Les challenges départementaux s'appuieront sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Les équipes devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

⇒ Chaque saison, une thématique du Programme Éducatif Fédéral, fil conducteur à compter de la phase qualificative, est abordée lors des rassemblements des challenges départementaux.



Pour la saison 2025/2026, les clubs et équipes devront montrer **l'implication des éducateurs, dirigeants, parents et des supporters au bon climat des rencontres** sur les lieux de rassemblement et au travers d'une ou plusieurs action(s) PEF.

Deux critères viendront s'ajouter au permis à points appliqué lors des différents challenges :

- 1- L'action PEF devra être transmise en amont du challenge soit à **J -15** (date butoir : **23 mai 2026**)
A l'adresse mail : fdmanimation@foot49.fff.fr
avec pour objet du mail : **ACTION PEF CHALLENGES U11 - 20252026 – CLUB – NIVEAU DU CHALLENGE.**
- 2- L'implication des éducateurs, dirigeants, parents et des supporters au bon climat des rencontres le jour du rassemblement

Article 10 – Intempéries ou impossibilité d'accueillir le plateau par le club recevant

Dans le cas d'intempéries ou d'impossibilité d'accueillir le plateau, le club recevant est responsable d'organiser la journée de remplacement selon les disponibilités du planning ou de transférer l'organisation du plateau vers l'une des autres équipes du rassemblement.

Article 11 – Forfait

En cas de forfait d'une équipe sur l'une des journées de qualification, l'article 26 de l'Annexe 5 des dispositions financières du district de Maine et Loire sera appliqué, à savoir une pénalité financière.

Article 12 – Modifications des règlements

Le district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

Article 13 – Réserves, réclamations et appels

Voir les articles 186 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Article 14 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et aux règlements de la F.F.F. ou de la L.F.P.L seront jugés en première instance par le Comité de Direction du District.